La gazette de PLELAUFF

SOMMAIRE

Page 1 Le mot du maire
Page 2 Brèves de conseil
Page 4 Mutualisation
Page 5 English corner
Page 6 Plélauffiens sportifs
Page 7 Travaux 2016
Page 8 Produit à Plélauff
Page 9 Divers
Page 10 Empreintes d'artistes
Page 11 Géologie
Page 12 Jeux

Directeur de publication :
Bernard Rohou

Conception, publication :
Commission communication

Distribution :
Joseph et Laurent !

Impression : ***Phisale graphic***

Prochain numéro :***janvier 2017***

Tirage : ***350 ex.***

Contact : ***plelauff@sfr.fr***

Internet : ***www.plelauff.fr***

Facebook : ***Commune de Plélauff***

Le mot du Maire

En cette période estivale, toute l'équipe municipale et moi-même sommes heureux de vous présenter ce nouveau numéro de la Gazette.

Vous pourrez y prendre connaissance de nombreuses informations qui concernent la vie communale et notamment le programme des animations de l'été, qui s'annonce une fois encore, malgré la disparition des Gauloiseries, dense et varié avec le festival « Empreintes d'artistes » qui se déroulera du 29 juillet au 14 août.

Des sujets importants, développés en page intérieure de ce numéro, auront nourri notre réflexion au cours de ce premier semestre de l'année :

- le vote du budget qui est toujours un exercice technique,

- l'éventualité d'une commune nouvelle,

- le développement d'une mutualisation des services avec les communes voisines Gouarec et Mellionnec,

- le projet d'exploration minière,

- la programmation des travaux au lotissement, à la salle des fêtes puis à la mairie.

Mais aucune décision d'importance, engageant la commune, ne sera prise sans consultation préalable de la population. La concertation est nécessaire, elle doit promouvoir la participation des citoyens aux projets qui les concernent, par l'information la plus complète, l'écoute de leurs attentes ou de leurs craintes, l'échange et le débat, démarche qui ne peut que contribuer à améliorer le contenu des projets et faciliter leur réalisation.

Puis-je rappeler que la mairie, dernier service de proximité, est ouverte et que nous sommes et serons toujours sensibles à toute proposition ou suggestion.

B. ROHOU

Brèves de conseil.

Retrouvez la totalité des procès verbaux sur www.plelauff.fr

Subventions.

Les parents d'élèves des écoles St Georges et Diwan Pontivy ont sollicités la mairie afin d'obtenir une subvention pour l'organisation d'une classe transplantée. Comme pour l'école publique, une aide de 40€ par enfant a été allouée.

Sono salle des fêtes.

La sonorisation de la salle polyvalente a été complétée. Un nouveau micro sans fil a été installé. Une prise a été posée à l'extérieur de l'armoire afin d'y brancher le micro fil.

Le tout pour un montant de 383€

Bas du bourg.

Suite au décès de son propriétaire, la maison située en bas du bourg (la dernière à droite en quittant Plélauff) est à vendre. La commune s'est déclarée intéressée auprès du notaire pour l'euro symbolique.

DICRIM et PCS.

Le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs ainsi que le Plan Communal de Sauvegarde sont des documents que les mairies doivent obligatoirement détenir et mettre à jour. Le DICRIM recense les risques naturels auxquels la population peut être confrontée. Le PCS est un dossier de consignes précisant le rôle de chacun en cas de mise en place d'un plan de sauvegarde.

Ces deux documents sont consultables sur le site internet de la commune : www.plelauff.fr

DSC. (dotation de solidarité communautaire)

La CCKB (communauté de communes du Kreiz Breizh) a décidé de modifier le mode de répartition de la DSC. Cette dotation a été créee afin de renforcer la notion de solidarité financière entre communes.

A ce titre la commune de Plélauff voit sa dotation passer de 1700€ à plus de 15 000€. Cette augmentation vient compenser la baisse des dotations de l'état.

Achat scanner.

Des nouvelles procédures mises en place par la trésorerie obligent à transmettre les factures numérisées.

Un scanner spécifique a donc été acheté pour la somme de 60€.

CAE. (Contrat d'accompagnement dans l'emploi)

Jean-Paul Le Boëdec, Plélauffien de souche puisqu'il n'a jamais quitté la commune a été embauché sous la forme d'un Contrat d'Accompagnement pour l'Emploi.

La durée du contrat est de 6 mois renouvelables jusqu'à 24 mois maximum.

Ce type de contrat est financé à 85% par l'état.

Jean-Paul sera employé en tant qu'aide aux agents communaux.

Éclairage public.

Certains lampadaires sont défectueux. En effet la tige de métal (lyre) qui relie le lampadaire au support peut casser. Il s'agit d'un défaut de conception pour lequel le SDE (syndicat départemental d'énergie) à admis être responsable. Toutes les lyres, un peu moins d'une centaine, seront changées pour la somme de 25 000€. Le SDE prend en charge 90% de cette somme, la commune réglera les 10% restants.

Budget 2016.

	2016		2015	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	460 490€	460 490€	457 400€	457 400€
INVESTISSEMENT	306 808€	306 808€	256 101€	256 101€
TOTAUX :	767 295€		713 501€	

Fin avril, le budget 2016 a été voté à l'unanimité. Malgré la baisse des dotations (DGF) le budget est en hausse par rapport à l'an dernier. Ceci s'explique également par une gestion rigoureuse sur l'exercice 2015 qui a permis de dégager un excédent de fonctionnement relativement important. Cet excédent est reporté sur le budget 2016.

Rideau métallique.

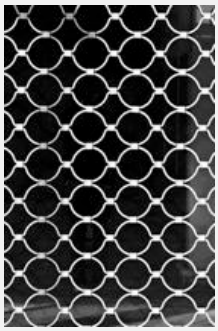

Un rideau métallique anti effraction sera posé sur la porte d'entrée du commerce communal « Le Pelan ».

Le financement est assuré à 80% par la direction générale des douanes.

Commémoration.

La traditionnelle cérémonie de commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale s'est déroulée sous un ciel clément.

Devant une assistance assez nombreuse, ce sont deux jeunes Plélauffiennes qui ont déposé la gerbe au pied du monument aux morts.

Club de billard « Mission impossible ».

La saison de billard a pris fin au printemps.

Voici les résultats des différentes équipes :

L'équipe 1, qui évoluait pour la première fois en Nationale 3, fini 8ème sur 10. Les 3 trois derniers descendent, par conséquent elle évoluera en Départementale 1 la saison prochaine.

Les équipes 2 et 3 qui étaient en D2 se classent 4ème et 8ème. Elles se maintiennent à ce niveau.

Le championnat reprend à la mi-octobre, les matches ont lieu au bar Le Pelan et à la bibliothèque.

Le club de billard organisera sa traditionnelle tartiflette le 10 décembre.

Si vous souhaitez jouer au billard en compétition, vous pouvez vous faire connaître auprès de Carole, gérante du bar communal qui transmettra.

Îlot directionnel résidence d'Armor.

L'ilot directionnel mis en place au lotissement ne sera pas engazonné mais fleuri.

Les plants ont été aimablement offerts par la commune de Gouarec.

Banc route de Pontivy.

Afin de faire une pause avant d'attaquer la côte, un banc a été installé en bas de la route de Pontivy sur le chemin piétonnier !

Mutualisation des services ou fusion de communes ?

Mutualisation des services, fusion de communes, voilà bien deux expressions à la mode ces temps-ci. Ces deux notions pourtant si différentes font parfois l'objet d'amalgame. Heureusement, la gazette est là pour vous aider à y voir plus clair !

LA FUSION DE COMMUNES :

Un texte de 2010 conforté par le vote de la loi NOTRE (Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la REpublique) établit le statut de « commune nouvelle ».

Il s'agit pour les communes qui le souhaitent de se regrouper pour donner naissance à une nouvelle entité.

Pour les communes qui s'engagent dans cette voie maintenant, et jusqu'en 2020, date des prochaines élections municipales, une phase transitoire est prévue.

Ainsi tous les conseillers municipaux en place siègent au nouveau conseil municipal. Mais un nouveau maire est élu parmi ceux-ci. Les autres maires restent maires délégués. Un nouveau nom est donné à la nouvelle collectivité. Les budgets des anciennes communes sont progressivement mis en commun.

A partir de 2020, un seul conseil municipal est élu (le nombre de conseillers dépend du nombre d'habitants de la nouvelle commune) et donc un seul maire est élu.

Les arguments pour justifier cette possibilité offerte aux communes sont, en autres, que la France est une exception et qu'elle recense à elle seule 40 % des mairies des 28 pays de l'Union européenne. De surcroît, 86 % de ces municipalités comptent moins de deux mille habitants. La fusion de ces communes permettrait à ces territoires d'avoir plus de « poids » (même si cela reste à prouver) et surtout de faire des économies dans un contexte de réduction générale des dépenses publiques.

En ce qui concerne l'ancien canton de Gouarec, c'est le choix fait les communes de Laniscat, Saint-Gelven et Perret.

LA MUTUALISATION DES SERVICES :

Lorsque des communes mettent en commun des services, des matériels ou encore des personnels, on parle de mutualisation.

Dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, une question revient souvent au sein des conseils municipaux: Comment, pour les missions qui relèvent du bloc communal, s'organiser au mieux pour rendre au citoyen le meilleur service public possible, accessible et au meilleur coût ?

Une des solutions permises par de récentes évolutions du code général des collectivités territoriales est la mutualisation.

Il s'agit après rédaction et signature d'une convention de se donner la possibilité d'utiliser les moyens humains ou matériels des autres communes signataires.

Exemples : Une commune dispose d'un tracteur qui n'est pas utilisé tous les jours. Si une commune en a besoin, par convention, il est possible de le prêter.

La secrétaire de mairie d'une commune prend une semaine de vacances, une autre commune peut détacher, pendant une semaine, en matinée un agent administratif pour recevoir le public et assurer la gestion courante.

Une commission de suivi formée de trois conseillers des communes signataires est créee. Elle a notamment pour rôle de faire un suivi comptable des services rendus par chaque commune. Éventuellement un dédommagement financier peut être envisagé en cas de « déséquilibre » important.

La convention règle également les problèmes d'assurance, et de responsabilité qui pourraient se poser.

Une convention de mutualisation des services a été rédigée et validée par les conseils municipaux de Plélauff et de Gouarec. D'autres communes ont participé à des réunions sur ce sujet (photo ci-contre) et pourraient nous rejoindre. Il s'agit des communes de Mellionnec et Lescouët-Gouarec.

Le regard, toujours posé sur cet horizon dont la définition des contours à venir nous incombe, nous avons préféré privilégier une démarche plus personnalisée. La carte faisant les territoires, le puzzle constitué par les communes de Gouarec et Plélauff fait que nous ne pouvons nous ignorer.

On ne peut que se féliciter de ce fonctionnement car c'est tout un esprit de solidarité qui est développé et qui correspond tout à fait aux valeurs que nous avons toujours défendues. Ce fonctionnement peut, nous ne l'excluons pas bien au contraire, déboucher en 2020, sur un regroupement de communes mais comme nous l'avons toujours dit, cela ne se fera en aucun cas sans une consultation préalable de la population. B. Rohou.

Photo du bas : Chantier d'élagage réalisé avec des agents de Plélauff et Gouarec.

English corner.

Jon Chambers est journaliste de formation. Il est membre de l'association intégration Kreiz Breizh et collabore régulièrement avec Radio Kreiz Breizh sur laquelle il intervient pour des émissions en langue anglaise. Jon habite à Kerauter en Plélauff.
Pour la gazette il a accepté de nous écrire un article qui colle à l'actualité !
Lorsque la langue de Molière invite la langue de Shakespeare, finalement à Plélauff le Brexit n'existe pas !!!

On Brexit, philosophy, and stroking cats

The recent British Remain/Leave referendum has raised some intriguing questions – about why the pendulum swung the way it did, about the nature of democracy, and so on.

One or two days after dramatic news emerged of the Leave campaign's triumph, a friend called round to commiserate. (There must be some Brexit supporters around here, but I don't know any.) The friend began by quoting Aristotle, who said, apparently, that of all the forms of government he could think of, democracy was the worst. This revelation was almost as shocking as the referendum result itself, and further proof that the world was not the place I'd taken it for. Was it possible that one of the founding fathers of philosophy and of freedom should consider 'power of the people' worse than tyranny? Could democracy be trumped (excuse the pun) by plutocracy, or gerontocracy? Or worse than rule by any small clique of unelected oligarchs? But reflecting on the Brexit verdict, it seemed that the venerable Aristotle may have had a point, and that he was warning us – take heed, Mr Cameron – of the perils of universal suffrage (not that the practice of democracy in Ancient Greece extended anything like as far). More restrictive elites would probably have arrived at a different decision from that of *hoi polloi* (the many) and steered us away from catastrophe. MPs, for instance, would have Remained resolute. And captains of industry likewise. Maybe we'd have been better off, after all, leaving things to a small bunch of smug Etonians, self-serving Oxonians, braying Harrovians, and Hooraying Henries.

When writing for so august a publication as the Plelauff newsletter, however, it is vital to establish one's facts. Aristotle's thoughts must be pinned down and his words quoted absolutely verbatim (most readers of these pages doubtless being fluent in Ancient Greek). So some high-level research involving no lesser authorities than Google and Wikipedia was hastily conducted ... but without a trace of the relevant Aristotelian quote.

Truth be told, however, I'm no great admirer of Aristotle. Or of Philosophy, come to that. Having had a British education and not a French one, my thoughts during school days and ever since have been untroubled by philosophical rigour, and the only philosopher I have any time for is the homely and affable, if somewhat butterfly-minded, Michel de Montaine, who once speculated on who got the greater pleasure when he stroked his cat, him or the cat.

And anyway, after so devastating and calamitous a verdict as the one given by the British plebiscite (with due emphasis on the first syllable), we Anglophones in Brittany are all in dire need of comfort, and maybe even a little uplifting wordplay. So by happy accident, the same Google search unearthed wittier if less sagacious thoughts on democracy, like those of the enigmatic Mogens Jallberg, who penned and punned, 'In democracy it's your vote that counts; in feudalism it's your count that votes.' And Dotty's words in Act One of Tom Stoppard's most philosophical play, *Jumpers*: 'It's not the voting that's democracy, it's the counting.' But it's the *San Francisco Examiner*'s sports columnist Art Spander who seems the most insightful of the lot, given our recent fateful verdict: 'The great thing about democracy is that it gives every voter a chance to do something stupid.'

So it's wisest not to get too exercised about things like democracy. Ancient Athenians were probably right: some things are just too important to be trusted to the votes of *hoi polloi*. Like capital punishment, for example. MPs are consistently against, by a huge majority. The population at large is equally consistently in favour, again by a sizeable majority. So the death penalty will never be put to single-issue referendum. Just as the issue of Europe should never have been. But the votes have been cast and the verdict announced, while the damage remains to be done. We'll just have to be philosophical about it.

Jon Chambers

Carnet, agenda.

Mariages : (Félicitations aux mariés)

Brendan Luzu et Clémentine Charroy le 26/03/2016
René Penglaou et Nathalie Le Noguès le 09/05/2016

Naissances : (Félicitations aux parents)

Léa Martin le 11/01/2016
Célestine Quéro le 23/02/2016
Loris Le Dily le 25/02/2016
Calie Le Maitre le 26/05/2016

Décès :

Lucien Roslagadec le 14/02/2016
Joseph Le Guernic le 26/02/2016
Maryse Le Guen veuve Le Tanno le 11/03/2016
Fernand Hervé le 06/05/2016
Nathalie Le Noguès épouse Penglaou le 15/05/2016
Jean-Pierre Lamisse le 06/06/2016

Agenda :

Du 29 juillet au 14 août : Festival Empreintes d'artistes. (Voir page 10 le programme)
3 septembre : Concours de boules suivi d'un repas en soirée organisé par la société de chasse Plélauff Lescouët.
7 septembre : Reprise des cours de danses bretonnes Danserien Bro Pellan.
17 septembre : Repas des aînés offert par le CCAS.

9 octobre : Passage course cycliste ECR à Croas Nivit.
11 novembre : Commémoration armistice 1918.
Fin novembre : Sortie patinoire à Saint-Brieuc.
10 décembre : Tartiflette du club de billard.

Des Plélauffiens très sportifs.

Notre commune compte quelques sportifs qui n'hésitent pas à « mouiller le maillot » pour porter très haut et loin les couleurs et les valeurs Plélauffiennes !

C'est le cas de Danny Mac Kernan qui s'est classé à une honorable onzième place au **championnat de France aviron indoor 2016 en janvier à Paris dans la catégorie + de 60 ans. (Salle Pierre de Coubertin)**

Félicitations Dany.

Et quand il ne rame pas, Dany pédale ! Sur la photo du bas le groupe qui a participé à la cyclo sportive « Pierre le Bigaut » Manquent sur la photo : Michel le Gallo et son petit fils, Clément le Bigaut et André Fraboulet.

1	06:49.2	GARCIA Francis	61	BAYONNE SN
2	06:58.5	JANEAU Jean-François	61	FFA
3	07:10.1	BOYER Eric	61	ENCOURAGEMENT - SESN
4	07:20.6	SEGUINEAU Serge	60	SAINTES CA
5	07:20.7	TROIVAUX Philippe	63	COMPIEGNE SN
6	07:22.2	COUPE Jean-Michel	67	MEYLAN FITNESS AI
7	07:23.9	VALLET Philippe	64	PERREUX SN
8	07:27.6	DULAUROY Eric	62	REIMS CN
9	07:29.2	ROBERT Marc	60	PARIS US METRO
10	07:29.8	GOERENS Jean Claude	70	CHATEAU THIERRY AV
11	**07:36.9**	**MC KERNAN Danny**	**65**	**PLELAUFF**
12	07:40.7	ECHENOZ Bernard	61	FFA
13	07:42.4	LEGER Jean	62	-
14	07:48.2	AUBRY Michel	61	MUSCULATION REMOIS
15	08:01.1	VITRE Alain	69	MUSCULATION REMOIS
16	08:09.4	DACHEZ Bernard	75	ENERGY FORME

Travaux 2016.

Cette année d'importants travaux ont été ou seront menés à bien au sein de notre commune. Que ce soit au lotissement « résidence d'Armor », à la salle des fêtes ou encore à la mairie ces réalisations ont pour but l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Voici quelques précisions sur ces chantiers passés ou à venir.

Le lotissement Résidence d'Armor :

Les travaux sont maintenant terminés. Cette petite zone pavillonnaire n'avait jamais été entièrement achevée depuis sa création. La voirie et l'évacuation des eaux de pluie, entre autres, nécessitaient d'être traitées.

Le chantier réalisé par l'entreprise Bidault TP a consisté en une reprise de l'écoulement des eaux de ruissellement (installation de nouveaux collecteurs), la pose de bordures caniveaux, la réalisation de places de parking et zones enherbées et d'une chicane (ralentisseur). Un ilot directionnel a été installé à l'entrée du lotissement.

Rappelons ici que ces aménagements ont été précédés d'une réunion à laquelle étaient conviés les résidents du lotissement.

Salle des fêtes :

La salle polyvalente présente deux inconvénients majeurs. Elle est extrêmement difficile à chauffer et l'acoustique y est très mauvaise. C'est la hauteur de plafond qui est responsable de ces désagréments. C'est pourquoi un faux plafond insonorisé et isolé sera posé en septembre.

Les travaux débuteront le 19 septembre et dureront deux semaines. Pendant la durée des travaux la salle sera indisponible.

Ce sont les entreprises Rio pour la pose du faux plafond et le Goïc pour l'éclairage, de Plélauff, qui ont obtenu le marché.

Mairie :

En ce qui concerne les travaux envisagés sur la mairie, ceux-ci pourraient commencer à l'automne. Le permis a été déposé et obtenu au printemps. C'est le cabinet d'architecte Sandrine Nicolas de Pontivy qui est en charge des travaux.

Rappelons que ces travaux consistent à changer toutes les huisseries, revoir l'isolation, et traiter les sols. A l'extérieur, la façade sera revue ainsi que l'entrée avec une nouvelle porte et un nouvel auvent. Enfin les toilettes extérieures seront mises aux normes handicapés.

Ces travaux que nous appelons « d'amélioration du cadre de vie » s'inscrivent dans une démarche engagée en début de mandat. De nombreux projets certes moins importants ont déjà été menés dans ce sens.

Parking bas du bourg

Chemin écoliers

Sentier piétonnier à la lande,

Installation de bancs en différents endroits de la commune.

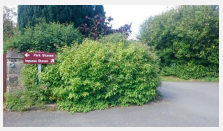

Produit à Plélauff !

Marie et Edward Pouillet produisent du fromage de chèvre à Plélauff depuis 2006. La gazette vous fait découvrir l'élaboration de ce fromage de la laiterie à la fromagerie.

Produit en Bretagne ? Oui et à Plélauff en plus !!!

La gazette : Pouvez vous résumer votre parcours ?

Marie et Edward : Nous sommes arrivés à Plélauff en 2006. Auparavant nous étions en région Centre. Edward et moi avons travaillé en chambre d'agriculture, ensuite j'ai aussi travaillé auprès d'un bassin versant celui de l'Oust. Mais nous avions déjà un projet dans l'agriculture bien que nous ne venions pas de ce milieu. Edward a obtenu son BPRA puis on a visité cette ferme ici à Pont haer en Plélauff. Voilà c'est comme ça que tout a commencé.

Il a donc fallu commencer par trouver des chèvres !?

Oui bien sûr et on les a trouvées pas très loin d'ici. En effet une personne de Plélauff se séparait de son troupeau. Nous sommes arrivés au bon moment. Ce sont des Alpines chamoisées. Nous en avons maintenant une soixantaine. Pour la reproduction et le renouvellement du troupeau nous avons cinq boucs.

Et que mange tout ce beau monde ?

Le label bio nous oblige à produire sur l'exploitation la totalité de la nourriture. A la belle saison, les chèvres mangent de l'herbe et un peu de foin. La rotation des pâtures est de cinq jours ce qui nécessite une bonne organisation au niveau des clôtures ! Et quand il n'y a plus d'herbe ce sont les céréales qui prennent le relais. Nous n'ajoutons pas de complément à la ration. Sur les 24 ha de terre, 5 ha sont consacrés aux céréales.

Ensuite il faut traire…

Oui. Lorsque nous sommes arrivés cette exploitation faisait du lait de vache. Il a donc fallu construire une salle de traite pour les chèvres. Quelques planches et morceaux de bois pour faire le parcours de traite et l'achat d'un chariot de traite ont été nécessaires. Nous avons dû construire aussi le laboratoire.

La fabrication du fromage débute dès la traite finie ?

Oui tout a fait. Tout de suite après la traite, le lait est ensemencé avec le petit lait de la veille. Et deux heures plus tard on incorpore la présure pour faire cailler le lait. Et là on laisse au repos trente six heures.

Ensuite ce sera le moulage et vingt quatre heures plus tard le retournement dans les moules et encore vingt quatre heures après c'est le démoulage.

Et ce n'est toujours pas fini ! il faut encore attendre une journée pour effectuer le salage et ce n'est qu'une journée plus tard que le fromage peut être vendu en frais.

Pour ce qui est de l'affinage il faut attendre quinze jours pour obtenir un fromage demi-sec et quarante cinq jours pour un chèvre sec.

Pour ce qui est de la vente, quels sont vos circuits de distribution ?

Nous vendons sur les marchés de Pontivy et Rostrenen. A l'épicerie Folavoine de Mellionnec et dans les Biocoop de Lannion, Pontivy et St-Brieuc.

Nous avons aussi en projet de faire de la vente à la ferme. Ce sera le samedi de 10h à 12h.

Il y a quand même un moment ou la production de lait s'arrête ?

Eh bien oui ! La chèvre est un animal saisonnier, sensible à la lumière du jour et cela se traduit par ses hormones. De ce fait, la saison propice à la reproduction est la fin de l'été. En effet, son instinct lui assure une naissance à la fin de l'hiver évitant ainsi, les grands froids à sa progéniture.

Sur notre exploitation nous mettons les boucs avec les chèvres en juillet.

La durée de gestation d'une chèvre est de cinq mois et elle a besoin de deux mois de repos durant lesquels il n'y a pas de traite, ceci, avant la prochaine mise bas)

C'est pour cela que nous ne produisons pas de fromage en décembre et janvier. Nous respectons le cycle naturel de la chèvre.

Cela fait 10 ans que vous êtes installés ici. Un petit bilan ?

On se sent très bien ici. Si c'était à refaire on ferait pareil !

Sortie canoë du CCAS.

Le samedi 09 juillet, le CCAS organisait pour la première fois une sortie canoë au profit des jeunes (de 10 à 17 ans) de la commune. L'information est passée dans les journaux locaux ainsi que sur la page Facebook de la commune (***Commune de Plélauff***).

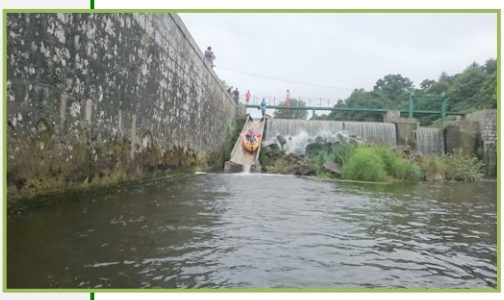

C'est Mickaël (animateur activités nautiques diplômé) de la base de loisirs de Trémargat qui a assuré l'animation de cette sortie. Ainsi, entre Plélauff et Gouarec, des jeux de balles, différentes activités comme pagayer en marche arrière, construire un radeau ou encore se mettre debout sur le canoë ont été proposées aux enfants. Parmi celles-ci c'est à n'en pas douter le passage des glissières qui leurs à causé le plus de frissons !

Les enfants étaient bien évidemment trempés en arrivant mais surtout ravis de d'avoir pu enfin franchir ces fameux toboggans. Après s'être changés au camping, un goûter aimablement préparé par les membres du CCAS les attendait.

Devant son succès, cette activité sera probablement reconduite l'année prochaine.

En attendant n'oubliez pas la prochaine sortie du CCAS au profit des enfants, ce sera à la patinoire de Saint-Brieuc fin novembre (date précisée ultérieurement, surveillez la presse et Facebook !)

Chiens errants.

Ces dernières semaines plusieurs incidents ont été causés par des chiens errants.
Ou plutôt des chiens que leurs maîtres laissent sans surveillance. Parmi ces incidents on peut citer, une personne mordue dirigée vers les urgences (suspicion de rage), des poules tuées, un mouton attaqué (sauvé in extrémis par le propriétaire) et des poubelles éventrées au milieu du bourg. On peut qualifier ces faits « d'incidents » pour l'instant. Faudra-t-il un accident pour que les propriétaires prennent conscience de leurs devoirs ?

M. le Maire tient à préciser : « *Nous avons très peu de possibilités d'intervention. Nous pouvons capturer des chiens pour les amener à Chenil services, nous avons une convention avec eux. Notre rôle est d'appeler les gens à plus de vigilance et d'attention avec leurs animaux, qu'ils ne les laissent pas divaguer.* » Et de conclure, estimant que cela trouble la quiétude du bourg de Plélauff : « *Ce sont des faits inadmissibles, ce n'est pas possible que ça se répète !* »

Photo mystère

Cette photo représente un détail d'un élément patrimonial de notre commune. Saurez-vous le retrouver ?

Le gagnant se verra offrir un repas pour deux personnes au restaurant du bout du pont.

Envoyez votre réponse à : plelauff@sfr.fr ou par tph au : 02 96 24 93 87

Réponse avant le 31 juillet. Tirage au sort si il y a plusieurs gagnants.

Bonne chance…

Festival Empreintes d'artistes.

Le festival Empreintes d'artistes pose à nouveau son baluchon dans le Kreiz-Breizh cet été. Le long du canal de Nantes à Brest, différents arts viendront se rencontrer.
De Plélauff à Mellionnec, en passant par Gouarec et Saint-Gelven, il se déroulera du 29 juillet au 14 août, avec pour fil rouge le canal de Nantes à Brest.

« Il s'agit d'un festival d'art contemporain, de musique classique et contemporaine, expliquent Annaëlle Diridollou, Genkis et Serg Gicquel, les organisateurs. Le désir premier est de ne pas s'enfermer dans une catégorie. On veut éviter ce côté étriqué de la culture qui catégorise, et plutôt décloisonner, faire se rencontrer les oppositions. »
« Nous avons resserré les sites. En prenant le chemin de halage, on peut suivre l'itinéraire. Les artistes vont s'inspirer du travail des autres, il y a une complicité entre eux et avec le public. »

A Plélauff trois lieux seront « investis » par le festival : La salle polyvalente, la chapelle Notre Dame de la Croix, et l'église.

Le programme en détails :

Salle polyvalente :

Expositions :
Fonds des estampes du musée de l'Imprimerie de Nantes.

Salon du livre avec :
Livres d'artistes & haute bibliophilie : Couleur dite Parole peinte, Ligne de légende, Ayrel (Belgique)
Autres éditeurs : Ligne de légende (livres d'art), Voy'el (science-fiction, fantastique), Daily Bul /Belgique (littérature, poésie), Locus Solus (livres d'art, littérature), Les oiseaux de papier, Yoran Embanner, Wigwam (poésie, essais), BookBeo (livre connecté), etc.
Auteurs : L. Bertholom, B. Geneste, G. Le Gouic, P. Parsus, R. Laruelle, D. Faure

Ateliers le dimanche 7 août :
Ateliers de 14 h à 17 h puis **« Vernis-pas-sage »** à partir de 18 h 30 Atelier musique : création sonore sur des œuvres de Sabine Le Grannec, avec Estelle Walter. Instrumentistes, chanteurs, tous niveaux, à partir de 10 ans (8 participants maxi). Improviser ensemble et construire des moments musicaux en lien avec les peintures de Sabine Le Grannec qui seront projetées Illustration (Genkis) Gravure au vernis mou (Serg Gicquel) Land-art (A. Diridollou)

Chapelle Notre-Dame de la Croix :

Sabine Le Grannec (plasticienne) Héléna Burchard (Photographe) Catherine Auclaire (plasticienne)

Église, concert le jeudi 11 août :

Atelier pour petits et grands enfants dans l'après-midi (entre 15 h 16 h 30) à partir de 8 ans (à 108 ans) à l'église, instruments et objets sonores fournis. Explorations acoustiques, musicales, préparation d'une intervention au spectacle du soir pour ceux qui le souhaitent

Création « L'Oreille regarde » à 20 h église de Plélauff
Exposition et improvisations musicales Avec Guillaume Kermanach (clarinettes), Jean-Pierre Simonnet (guitare) et Estelle Walter (flûte et contrebasse). Dans l'église le moindre murmure s'amplifie, les sons ébauchés prennent corps, se déplacent et se chargent d'émotion au contact des images...

Projet minier et géologie.

Mi-avril une réunion d'information sur le projet d'exploration et d'exploitation minière s'est tenue à la salle polyvalente de Plélauff à l'initiative de la municipalité.

M. Bonnemaison, directeur général de la société Variscan mines et M. Lebret son adjoint on pu développer devant une salle pleine leur projet. Puis M. Jean Mussau est intervenu pour expliquer que le concept de mine propre vanté par Variscan n'existe pas et qu'un tel projet à obligatoirement des conséquences néfastes sur l'environnement.

Ensuite les personnes présentes ont posé des questions aux intervenants. Et notamment à M. Bonnemaison. Lequel a pu mesurer, lors de ces échanges, que son projet rencontrait une certaine hostilité.

Suite à ce débat contradictoire, le conseil municipal de Plélauff a revu sa position face à ce projet et s'est prononcé majoritairement contre. (9 voix contre 5 abstentions et 1 voix pour)

Mais comment se fait il que notre sous-sol intéresse tant de monde. (Au moyen –âge déjà on extrayait du plomb à Plélauff)

Nous sommes allé à la rencontre d'un géologue de notre région, particulièrement compétent dans la formation géologique du sous-sol breton. C'est parti pour un bond de quelques centaines de milliers d'années en arrière !

Plélauff est situé dans un endroit géologiquement très complexe, dans une zone de contact faillé. La commune de Plélauff se situe en bordure Sud du bassin de Châteaulin. C'est l'orogenèse Hercynienne ou Varisque (télescopage de deux plaques Laurasia au Nord, Gondwana au Sud, écrasant Armorica) qui conditionne la géologie armoricaine.

Cet événement a provoqué le plissement et la transformation des roches au Carbonifère (ère primaire) et la mise en place de massifs granitiques comme celui de Rostrenen, mais aussi un ensemble de roches que l'on trouve dans les différentes constructions de la commune et qui vont d'un faciès sombre: la monzonite à un faciès gris-clair: la diorite quartzique.

Cette roche est souvent appelée pour simplifier: granodiorite de Plélauff; elle se met en place en même temps que le granite de Rostrenen. Ces roches grenues sont intrusives dans les schistes siluriens et dévoniens que l'on trouve dans toute la partie Nord-Est de la commune allant de Kerauter à la Lande de Gouarec, au sud du canal et qui se prolongent vers Gouarec.

Entre ces deux ensembles géologiques (la granodiorite et les schistes silurodévoniens) une zone faillée (N180 grades) qui suit sensiblement la vallée du Crenard, de Kerlouet en direction de Kerflech, fait la séparation entre schistes et roches grenues et celle-ci présente des minéralisations exploitées dès l'époque gallo-romaine, puis au haut Moyen-âge (plomb et argent).

filons permiens : Pb-Zn-Ag et « petits » métaux

- Contexte d'extension post-orogénique dès le Permien (299 – 251 Ma)
  - fissuration généralisée N 130 – 170 °E
  - circulations de fluides hydrothermaux BT : filons exploités dans toute l'Europe pour Pb-Zn, Ag et U
  - Armorique : filons Pb-Zn-Ag (Pontpéan 0,25 Mt Pb+Zn)

- **potentialités en Pb-Zn-(Ag, Ge, In…)**
  - **Plélauff (Côtes d'Armor)**
    - structure suivie sur 8 km
    - puissance de la caisse 1 – 10 m
    - ressources importantes non évaluées
    - sphalérite @ 750 g/t Ge, 50 g/t Ga, 800 g/t Ag et 2,5 kg/t Cd
  - **La Telhaie (Morbihan)**

Divers travaux d'exploration, notamment par le BRGM, ont permis d'inventorier les réserves potentielles de ce gisement filonien, composé essentiellement de sphalérite (un sulfure de zinc), du plomb et des substances connexes comme argent, germanium.

Les travaux des années 1980 ont également conclu à l'absence de réserves suffisantes pour justifier une exploitation.

JEUX

facile

	7			2				
4		1		5	6	2	3	
						8	6	1
	3			8			9	6
		5	4		1	3		
7	2			3			4	
8	6	3						
	1	7	3	6		4		8
				9			1	

Plus difficile

							4	
5				1	3			
6	7							
			4				3	
9	3					2		
		1	7					
8		9		5				
1			3		9			6
		2			1	4		9

Les capitales européennes

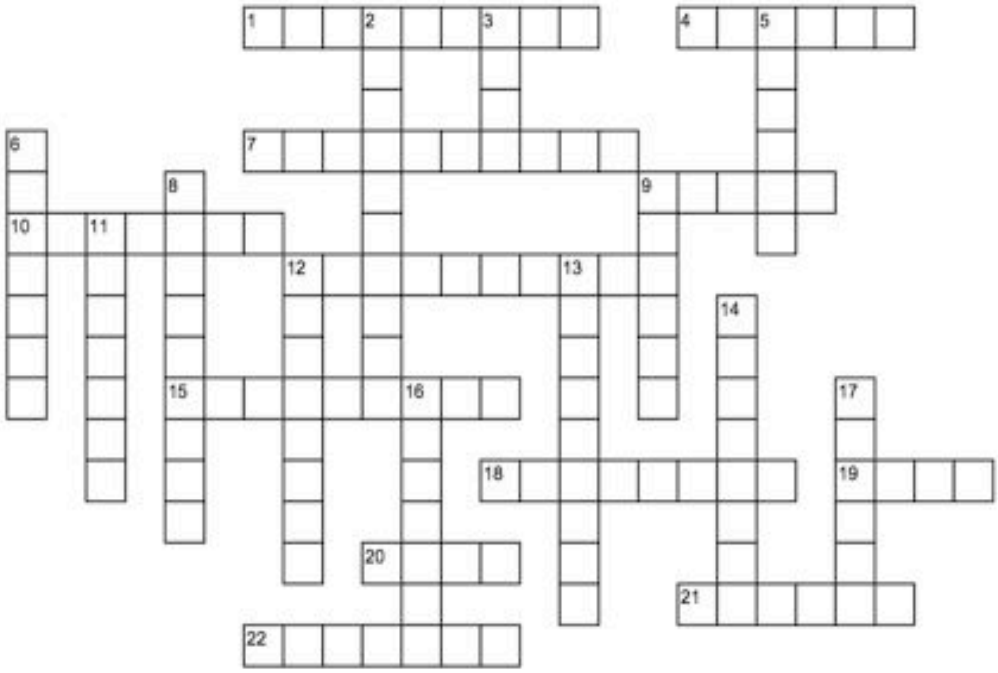

Horizontalement

1. Capitale de la Suède.
4. Capitale de l'Espagne.
7. Capitale du Luxembourg.
9. Capitale de la France.
10. Capitale de la Grande-Bretagne.
12. Capitale de la Slovaquie.
15. Capitale de Malte.(2mots)
18. Capitale de la Pologne.
19. Capitale de l'Italie.
20. Capitale de la Lettonie.
21. Capitale de l'Autriche.
22. Capitale de la Grèce.

Verticalement

2. Capitale du Danemark.
3. Capitale de la Norvège.
5. Capitale de l'Irlande.
6. Capitale de la Lituanie.
8. Capitale de la Belgique.
9. Capitale de la République Tchèque.
11. Capitale de Chypre.
12. Capitale de la Hongrie.
13. Capitale des Pays-Bas.
14. Capitale de la Finlande.
16. Capitale de l'Estonie.
17. Capitale de l'Allemagne.

Retrouvez la solution des jeux du N° de juillet sur internet (rubrique « QUOI DE NEUF » sur la page d'accueil.)